



Mairie de Lapeyrouse-Fossat
Service Marchés Publics
Promenade de l'Esplanade
31180 Lapeyrouse-Fossat
Tel : 05 62 22 97 22

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Construction d'une salle multisport
Chemin de Jamebru
31180 Lapeyrouse-Fossat

Date et heure limites de réception des offres :

28 octobre 2019 à 08 h 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

Règlement de consultation des entreprises

Sommaire

Article premier : Objet et étendue de la consultation

- 1.1 – Objet de la consultation
- 1.2 – Étendue de la consultation
- 1.3 - Maîtrise d’Oeuvre
- 1.4 - Mission SPS
- 1.5 - Bureau de contrôle
- 1.6 - Décomposition de la consultation
- 1.7 - Condition de participation des concurrents
- 1.8 - Nomenclature communautaire

Article 2 : Conditions de la consultation

- 2.1 – Durée du marché – délais d’exécution
- 2.2 – Variantes et options
- 2.3 – Délai de validité des offres
- 2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement
- 2.5 – Conditions particulières d’exécution

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

- 4.1 – Documents à produire
- 4.2 – Variantes

Article 5 : Sélection des candidatures et jugements des offres

Article 6 : Conditions d’envoi ou de remise des plis

- 6.1 – Transmission sous support papier
- 6.2 – Transmission électronique

Article 7 : Renseignements complémentaires

- 7.1 – Demande de renseignements
- 7.2 – Documents complémentaires
- 7.3 – Visites sur sites et /ou consultation sur place

Règlement de la consultation

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne : la construction d'une salle multisport.

Marché à procédure adaptée à 12 lots séparés pour la construction d'une salle multisport.

Lieux d'exécution : chemin de Jamebru à 31180 Lapeyrouse-Fossat

1.2 – Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

1.3 - Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre est assurée par monsieur Mougel Lazare, Architecte DPLG à « Puech Autenc » 81350 Andouque.

Le maître d'œuvre, Monsieur Mougel Lazare, est chargé des missions suivantes :

- mission de base loi Mop, ordonnancements, pilotage et coordination du chantier et assistance à passation des contrats de travaux
- mission complémentaire : coordination sécurité incendie (SSI)

1-4 Mission SPS :

La mission de coordination SPS sera désignée ultérieurement.

1-5 Bureau de contrôle :

La mission de bureau de contrôle est assurée par la société :

APAVE BATIMENT MIDI PYRENEES

9 avenue des Pyrénées 31240 L UNION

Mail : batiment.toulouse@apave.com

Les types de mission sont : L + SEI + Hand + PV + VI + VIMS des installations électriques ERT + attestations réglementaires après travaux.

1-6– Décomposition de la consultation

Les travaux comportent une tranche ferme et sont répartis en 12 lots.

..

Lot	Désignation
1	VRD - Espaces verts
2	Fondations spéciales - Gros oeuvre
3	Plateforme élévatrice
4	Charpente Bois - Couverture toile tendue - Bardage bac acier
5	Menuiseries extérieures aluminium et acier - Serrurerie
6	Plâtrerie - Faux-plafond - Isolation
7	Menuiseries intérieures – Mobilier
8	Carrelage - Faïence
9	Résine
10	Peinture
11	Electricité – Ventilation - Chauffage - SSI
12	Plomberie - Sanitaires

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1-7– Condition de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa formation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements

1-8 Nomenclature communautaire

Sans objet

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché - délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé à l'article 4.1.1 du C.C.A.P. est fourni en annexe.

2.2 – Variantes

Des variantes sont exigées sur le lot 2 Gros Œuvre, le lot 4 Charpente-couverture et lot 12 Plomberie dans la mesure où elles sont conformes aux exigences du CCTP.

L'entrepreneur présentera un acte d'engagement pour le marché de base et un avec prise en compte de la variante. Les variantes ne sont pas autorisées pour les autres lots.

Des prestations supplémentaires éventuelles sont demandées pour les lots 1 VRD et 3 Plateforme élévatrice.

Modification du détail au dossier de candidature :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir alors n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement.

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le paiement est fait par virement administratif.

2.5 – Conditions particulières d'exécution.

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L 2113 et R 2113 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit des entreprises ou d'établissements visées par les articles L 2113 et R 2113 du Code de la commande publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF)
- Les pièces graphiques
- Le calendrier prévisionnel
- Le rapport initial de contrôle technique
- Le plan général de coordination (PGC) : il sera transmis durant la phase consultation
- La note de calcul de descente de charges
- L'étude de sol
- La note d'éclairage de la salle
- L'attestation de visite sur site (obligatoire pour le lot 1)

- L'arrêté de circulation chemin de Jamebru

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur le site internet : e-marchespublics.com

Pour la consultation, les plans seront fournis au format pdf.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

4.1.1 Pièces de la candidature à fournir:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles L 2142 et R 2142 du Code de la commande publique.

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R 2143-3 et 4 du Code de la commande publique :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L 2141 du Code de la commande publique.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles :R 2142-1 et suivants du Code de la commande publique

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R 2143-5 et suivants du Code de la commande publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Le cadre de décomposition de prix global forfaitaire (CDPGF). **Les fichiers seront fournis sous format pdf ou jpg daté et signé, ET sous format Excel.**
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise
- Le calendrier prévisionnel daté et signé.
- L'attestation de visite sur site (obligatoire pour le lot 1 « VRD – Espaces verts »)

Le dossier transmis contiendra les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45%
2-Valeur technique	35%
3-Délai d'exécution	20%

La notation sera de 1 à 20 (20 étant la meilleure)

1- Coût des prestations (45%)

Les offres seront analysées et notées sur un total de 45 points de la façon suivante :

/43 : Montant de l'offre (40 x offre minimale/offre évaluée)

/2 : Respect du formalisme, offre établie sur le CDPGF en fichier Excel fourni

2 - Mémoire justificatif (35%)

Les offres seront analysées et notées sur un total de 35 points de la façon suivante :

/10: Moyens matériels et humains mis en œuvre, adaptés à l'opération

/10 : Méthodologie détaillée de réalisation,

/5 : Adéquation du mémoire aux spécificités du site et du projet, fourniture attestation de visite du site, traitement des nuisances de chantier

/5 : Santé / sécurité

/5 : Traitement des déchets

3 - Délais (20%)

Planning détaillé par tâches, disposition pour tenir les délais

La note délai sera appréciée en fonction d'un planning détaillé et réaliste proposé par l'entreprise (noté au mémoire justificatif).

Tout délai annoncé sans justification aura la note de 0.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le maître d'ouvrage engagera des négociations avec les candidats, qui porteront sur le prix, les délais, les matériaux, matériel et l'organisation. Les candidats seront dans ce cas conviés à proposer de nouveaux éléments par mail, selon des questions qui auront été posées par le maître d'œuvre à tous les candidats. Toutefois le maître d'ouvrage se réserve le droit d'accepter les propositions initiales sans entamer de négociation avec les candidats.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R 2144-1 à 7 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Seules les copies de sauvegarde peuvent être transmises sur support papier.

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et, à l'adresse suivante :

Mairie de Lapeyrouse-Fossat
Service Marchés publics
Promenade de l'Esplanade
31180 Lapeyrouse-Fossat

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

6.2 – Transmission électronique

Les candidats doivent remettre leurs plis par voie électronique via le site Internet : <http://www.emarchespublics.com>

La procédure du dépôt de pli est détaillée sur le site précité.

Afin de garantir la fonctionnalité du système dématérialisé, les candidats sont invités à transmettre leurs candidatures et leurs offres sous l'un des formats suivants : «.doc», «.xls», «.pdf».

Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que le fichier transmis ne comporte pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un antivirus. En effet, conformément à l'article 10 du décret du 30 avril 2002, la réception d'un fichier infecté par un virus entraîne l'irrecevabilité du pli. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

Les dossiers de candidature devront parvenir sur le site [emarchespublics.com](http://www.emarchespublics.com) :

Au plus tard le 28 octobre 2019 à 08 h 00

Article 7 : renseignements complémentaires

7.1 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite impérativement 10 jours avant la date limite de remise des offres sur le site e.marchepublics.com.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 – Documents complémentaires

Sans objet

7.3 – Visites sur sites et/ou consultation sur place

Le candidat du lot 1 (VRD – Espaces verts) devra impérativement avoir effectué une visite du site et devra joindre dans le dossier d’offre, l’attestation de visite remise par la mairie.

Les visites auront lieu sur rendez-vous. S’adresser à :

Mairie de Lapeyrouse-Fossat
Service technique
Promenade de l’Esplanade
31180 Lapeyrouse-Fossat
Tel : 05.62.22.97.22